

Sous-section 3.—Recherche et suppression de l'interférence inductive

En mai 1940, 32 employés permanents de la Division de l'Interférence ont été transférés à des fonctions relatives à l'effort de guerre et 14 automobiles qui servaient autrefois à la recherche de l'interférence ont été affectées à des fins semblables. En même temps 33 inspecteurs à temps discontinu ont été remerciés de leurs services. Comme résultat de la réduction des crédits et de la contraction du personnel et du fait aussi que le personnel resté en fonction a été en majeure partie affecté au travail de guerre, il a été nécessaire de limiter sensiblement l'activité du service de suppression de l'interférence.

Vingt-quatre automobiles munis d'appareils sensibles font la recherche des sources d'interférence à la réception radiophonique. Ils relèvent de bureaux permanents d'inspection situés dans 21 villes du Canada. Les inspecteurs en charge de ces voitures interrogent les radiophiles qui se sont plaints d'interférence dont ils localisent ensuite la source réelle. Il font ensuite des expériences afin de savoir si l'interférence peut ou non être supprimée efficacement et économiquement. Les propriétaires d'appareils récepteurs causant de l'interférence sont instruits des résultats de ces expériences et renseignés pleinement sur les moyens les plus sûrs de suppression ou d'élimination.

5.—Investigations sur l'interférence inductive, années fiscales 1937-41

Item	1937	1938	1939	1940	1941
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Investigations					
Systèmes de distribution électr. et lignes de transm.	8,979	8,259	6,939	6,500	2,521
Appareils électriques ménagers et commerciaux.....	4,718	5,743	5,374	5,796	3,112
Postes récepteurs et appareils radiophon. défectueux.	1,845	2,026	1,952	1,946	1,084
Totaux.....	15,542	16,028	14,265	14,242	6,717
Remèdes tentés					
Sources rapportées comme définitivement éliminées	12,989	13,764	12,197	12,875	6,092
Sources non encore rapportées éliminées.....	2,378	2,047	1,847	1,237	523
Sources non éliminables actuellement.....	175	217	221	130	102

Section 2.—Opération des communications radiophoniques**Sous-section 1.—Postes du Gouvernement fédéral**

Des facilités de radiocommunications de plusieurs genres sont essentielles à la sécurité et à la précision de la navigation des navires et des avions. Afin de subvenir aux besoins de ce genre des navires canadiens et étrangers naviguant dans les eaux canadiennes et des avions volant en territoire canadien, le Ministère des